

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU “#ISPAFAMILY”**

ISPA SAS (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RCS Fréjus : 401 603 014 dont le siège social est situé BP 32 83600 Les Adrets de l'Esterel. Organise du 24 juin 2024 au 1er juillet 2024, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Concours ISPA **#ISPAFAMILY** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, inscrit à un programme ISPA, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de

sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur Instagram aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en se rendant sur Instagram pour "liker" le post du concours, le commenter et notifier deux contacts.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu. Les derniers commentaires seront pris en compte pour le concours le lundi 1er juillet à 11h (11 am).

Le jeu étant communiqué sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est pas organisateur ni parrain de l'opération.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

3 gagnants seront désignés le lundi 1er juillet 2024 à 2 pm.

Les 3 gagnants seront contactés le lundi 1er juillet 2024, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

La sélection des gagnants se fera par tirage au sort puis par vérification des modalités de participation énoncées ci-dessus dans l'article 3. Les gagnants seront au nombre de 3.

Le tirage au sort sera réalisé par un outil informatique en ligne.

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot. Liste des lots :

- Lot 1 :
  - Une étiquette de voyage ISPA
  - Un sac toile ISPA
  - 1 casquette ISPA
  - 1 sweat ISPA
- Lot 2 :
  - Une gourde ISPA
  - Un set de voyage ISPA
  - Une étiquette de voyage ISPA
  - 1 casquette ISPA
  - Un sac toile ISPA
- Lot 2 :
  - 1 casquette ISPA
  - 1 sac à dos ISPA
  - 1 tee-shirt ISPA
  - Une étiquette de voyage ISPA